

1 Vous avez besoin d'aide côté emploi ?

FICHE 1.B



L'AIDE AU RECRUTEMENT DANS LES TPE

● Bénéficiaires

Entreprises ou associations de moins de 10 salariés éligibles à la réduction générale sur les bas salaires dite "Fillon"

● Objectif

Cette aide vous permet de passer le cap de la crise et de continuer à recruter en 2009. Elle permet d'exonérer toute embauche réalisée depuis le 4 décembre 2008 du montant des cotisations sociales patronales soit 14 % du salaire brut au SMIC soit environ 185 € par mois pour un temps plein.

Après avoir souscrit à l'aide, il faut envoyer chaque trimestre à Pôle emploi* un formulaire d'actualisation récapitulant les périodes de travail des salariés (télé-déclaration possible).

* depuis janvier 2009, l'ANPE et l'Assedic ont fusionné pour devenir Pôle Emploi.



Equipes professionnelles Pôle Emploi Ile-de-France

Paris 01 42 41 92 71

Seine-et-Marne 01 64 89 70 27

Yvelines 01 30 63 85 72

Essonne 01 69 12 29 06

Hauts-de-Seine 01 47 86 84 81

Seine-Saint-Denis 01 55 85 96 93

Val-de-Marne 01 55 85 96 64

Val d'Oise 01 39 78 80 93

Pour en savoir plus et télécharger le formulaire

<http://www.entreprises.gouv.fr/zerocharges/mesure.html#benefit>